



A39-WP/479
EC/44
30/9/16

ASSEMBLÉE — 39^e SESSION
COMMISSION ÉCONOMIQUE

PROJET DE TEXTE DU RAPPORT
SUR
LE POINT 41 DE L'ORDRE DU JOUR

Les éléments ci-après sur le point 41 de l'ordre du jour
sont soumis à la Commission économique pour examen.

Point 41 : Données sur l'aviation — Surveillance et analyse

41.1 Par la note WP/7, le Conseil présente un rapport sur les données sur l'aviation et les activités d'analyse menées conjointement avec l'Organisation des Nations Unies (ONU) et ses institutions, d'autres organisations internationales et régionales et des universitaires pour traiter des questions de programmation d'intérêt mutuel. La note présente aussi le plan des travaux futurs de l'OACI liés au programme de travail concernant les données de l'aviation et les analyses, qui seront centrés sur l'amélioration des données, des analyses et des prévisions grâce à l'établissement d'un modèle de coentreprise en collaboration avec des partenaires.

41.2 Dans la note WP/9, le Conseil rend compte de la restructuration du Programme statistique de l'OACI et de ses activités d'analyse, qui fournissent aux États et à d'autres parties prenantes des analyses et des données sur l'aviation complètes et fiables. Cette note présente par ailleurs le plan des travaux futurs de l'OACI relatifs au Programme statistique, qui se rapporte à l'Objectif stratégique — *Développement économique du transport aérien*. Le programme continuerait d'appuyer l'initiative de l'OACI « Aucun pays laissé de côté » (NCLB).

41.3 Dans la note WP/64, le Conseil rend compte des activités se rapportant aux prévisions dans le domaine de l'aviation, conformément à la Résolution A38-14 de l'Assemblée, qui demandait l'élaboration d'un seul ensemble de prévisions de trafic à long terme. Cette note présente en outre le plan des travaux futurs de l'OACI relatifs aux prévisions, qui mettra l'accent sur le perfectionnement des méthodologies économétriques dans le but d'analyser les prévisions existantes, et sur l'élaboration de prévisions détaillées et adaptées qui répondent aux besoins variés des États et d'autres parties prenantes.

41.4 Dans la note d'information WP/165, la Commission latino-américaine de l'aviation civile (CLAC) présente des informations sur son projet intitulé « *Sistema Estadístico Integrado* » (système statistique intégré). Ce projet comprend l'élaboration d'un manuel contenant des définitions et des modèles pour la collecte de données sur l'aviation civile destinées à l'usage des États membres de la CLAC, notamment pour le recueil de données de trafic sur l'origine et la destination par vol (OFOD) et sur l'étape de vol, ainsi que sur le trafic à l'heure.

41.5 Lors de l'examen subséquent des rapports du Conseil figurant dans les notes WP/7, WP/9 et WP/64, la Commission reconnaît qu'un ensemble complet et fiable de données et d'analyses sur l'aviation sont nécessaires pour une planification efficace dans les domaines de la navigation aérienne, de la sécurité, de l'environnement et du développement économique. La Commission appuie largement l'idée que l'OACI modernise son programme statistique grâce à l'accroissement de la portée, de la couverture et de la qualité des données, tout en évitant la multiplication inutile des efforts et en réduisant les coûts d'exploitation et la charge administrative supportée par les États. Un État demande qu'il soit tenu compte des préoccupations soulevées en matière de confidentialité de vie privée.

41.6 La Commission exprime sa satisfaction pour le travail accompli par l'OACI concernant l'élaboration d'un seul ensemble de prévisions de trafic à long terme. La Commission appuie globalement les activités de l'OACI relatives à la prévision, notamment le travail prévu d'adaptation de l'Organisation en vue de la satisfaction des besoins de planification et de mise en œuvre à court et à moyen terme des États.

41.7 La Commission se félicite des diverses activités conjointes menées par l'OACI de concert avec l'ONU, ses institutions et d'autres organisations. La Commission encourage l'OACI à consolider la collaboration et le partenariat avec ces dernières, comme moyen de renforcer davantage les capacités d'analyse des données et l'efficacité opérationnelle.

41.8 Concluant son examen, la Commission approuve le plan des travaux futurs de l'Organisation dans le domaine des données sur l'aviation – surveillance et analyse, et convient que le Conseil devrait tenir dûment compte des points de vues et suggestions présentées pendant les délibérations au sujet de la mise en œuvre du programme de travail dans ce domaine au cours du prochain triennat.

41.9 La Commission prend acte des informations figurant dans la note WP/165.

— FIN —